



NOMBRE DE ST AGIAIRES

Minimum : 5 Maximum : 12

PUBLIC VISE

Installateurs électriens désirant se former à la norme NF C 15-100

PRE-REQUIS

Connaître les bases de l'électricité

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Animation d'un support de stage à travers la présentation d'un diaporama et échanges entre le formateur et les stagiaires
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quiz et des exercices.
- Chaque stagiaire recevra un support de formation

MOYENS D'ENCADREMENT

La formation est assurée par un formateur CONSUEL qualifié et expérimenté.

MOYENS TECHNIQUES

- Salle de formation équipée
- Paper-board
- Vidéo-projecteur

EVALUATION DES ACQUIS**SUIVI**

- Feuille d'émargement collective
- Attestation de présence individuelle
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire

La norme NF C 15-100 et les règles d'installation relatives aux locaux à usage d'habitation

MISE À JOUR Amendement A5**C 15-100 : 2 jours - 14 heures****OBJECTIFS**

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les exigences de sécurité de la norme NF C 15-100 relatives aux installations électriques domestiques.
- Réaliser des installations électriques dans les locaux à usage d'habitation en conformité avec les exigences de la norme NF C 15-100.

PROGRAMME**La norme NF C 15-100 (intégrant l'amendement A5 de 2015)**

- Electricité de base
- Généralités : Schémas des liaisons à la terre
- Généralités : Les différents types de branchements
- Risques de choc électrique en schéma TT
- Risques de surintensité
- Protection contre les contacts directs
- Protection contre les contacts indirects en schéma TT
- Protection contre les surintensités
- Protection contre les surtensions atmosphériques
- Sectionnement, commande et coupure d'urgence
- Conformité aux normes
- Influences externes et degré de protection
- Identification et repérage
- Canalisations appareillages : Protection, commande et sectionnement
- Mise à terre : Conducteurs de protection et d'équipotentialité
- Matériels d'installation
- Ensembles d'appareillages et matériels d'utilisation
- Vérification et entretien des installations
- Locaux contenant une baignoire ou une douche (salle d'eau)
- Equipement de chauffage électrique
- Parcs de stationnement
 - Règles d'installation dans l'habitation
 - Parties communes et services généraux d'habitation

Sujets libres :

- Les guides UTE C15-103, C 15-520, C 15-559, C 15-755, C 15-722
- Présentation de l'attestation de conformité visée par le Consuel